

Mai 2023

# Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

# Avril 2023 : le marché se redresse mais est très inférieur à son niveau pré-pandémique

En avril 2023, 10 019 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, soit 3,9 % de plus qu'en avril 2022. Il s'agit de la quatrième croissance consécutive. Néanmoins, en cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont diminué de 2,1 % par rapport à la période de mai 2021 à avril 2022 et de 14,9 % par rapport à celle de mai 2018 à avril 2019, antérieure à la pandémie de Covid-19. Ces reculs sont liés aux difficultés d'approvisionnement et de livraison des constructeurs en cours depuis deux ans.

Les achats de voitures particulières et commerciales ont représenté 54 % des immatriculations du mois d'avril. Ils se sont accrus de 9,4 % par rapport à avril 2022, confirmant les hausses des huit mois précédents qui succédaient à quatorze diminutions d'affilée. Le verdissement du parc s'est poursuivi : en lien avec la forte croissance du nombre de stations et de points de recharge, les modèles électriques ont représenté en avril 16 % des ventes. Cette part est supérieure pour le troisième mois d'affilée à celle des voitures roulant au gazole (14 %).

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes s'est redressé de 5 % en mars et de 13 % en avril après une suite de dix-huit reculs. Sur un an, ses ventes ont baissé de 13 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire - Avril 2023

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 011	1 028	375	806	1 235	5 455
Cyclomoteur	160	127	33	34	169	523
Motocyclette	226	164	48	121	133	692
Tricycle et quadricycle à moteur	45	32	11	27	36	151
Remorque légère et caravane	195	99	52	70	106	522
Camping-car	137	47	19	38	58	299
Autobus et autocar	3	4	1	1	1	10
Utilitaire dérivé de voiture (UDVP)	109	87	33	12	40	281
Camionnette	528	304	77	130	297	1 336
Camion	42	15	8	14	26	105
Tracteur routier	54	51	20	16	39	180
Remorque lourde	2	6	-	3	4	15
VASP (hors UDVP et camping-car)	30	14	6	7	18	75
Tracteur agricole	80	68	72	55	100	375
Ensemble	3 622	2 046	755	1 334	2 262	10 019

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

<u>Note au lecteur</u> - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).



# 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

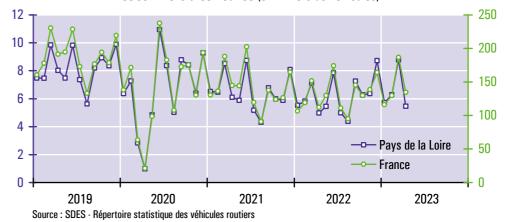
En avril 2023, 5 455 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une croissance de 9,4 % par rapport à avril 2022, deux fois plus faible que celle observée dans l'Hexagone (+ 20,1 %). Il s'agit de la neuvième hausse consécutive après quatorze mois de baisse continue.

Cette série de reculs était liée à l'allongement des délais de livraison dû à la pénurie des intrants de l'industrie automobile (puces électroniques, métaux, ...) et à une distribution perturbée par la hausse du coût du transport et le manque de conducteurs de porte-voitures. En cumul annuel, les immatriculations de voitures neuves sont en croissance par rapport aux douze mois antérieurs (+ 4,3 % dans la région et + 3,5 % en France). Elles sont cependant nettement plus faibles que celles d'avant la crise sanitaire, en chute respective de 20 % et de 25 % par rapport à la période de mai 2018 à avril 2019.

En avril, la part des modèles électriques (16,3 %) a dépassé pour la troisième fois de suite celle des voitures diesels (13.5 %). La percée des véhicules électriques est liée aux subventions à l'achat de l'État, aux baisses de prix de certains constructeurs et à la forte augmentation des infrastructures de recharge.

Selon le baromètre IRVE diffusé par l'Avere-France, les Pays de la Loire comptaient fin avril 1803 stations de recharge de véhicules électriques ouvertes au public, 4 670 points de recharge publics et une puissance totale installée de 153 000 kW. En un an, ces trois nombres sont en croissance respective de 54 %, 72 % et 112 %.

## Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)

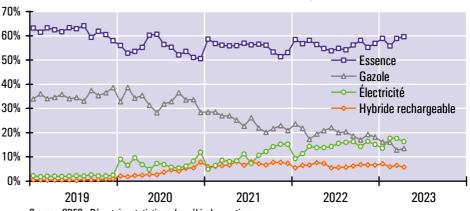


# Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

	Avril 2023			Mai 2022 à avril 2023		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
Loire-Atlantique (44)	2 011	37 %	+ 7 %	29 412	38 %	+ 2 %
Maine-et-Loire (49)	1 028	19 %	-3 %	15 390	20 %	+ 3 %
Mayenne (53)	375	7 %	+ 28 %	5 080	7 %	+ 7 %
Sarthe (72)	806	15 %	+ 14 %	11 442	15 %	+ 7 %
Vendée (85)	1 235	23 %	+ 18 %	16 201	21 %	+ 7 %
Essence	3 251	60 %	+ 16 %	43 788	56 %	+ 6 %
Gazole	738	14 %	<b>- 24 %</b>	13 784	18 %	<b>– 15 %</b>
Électricité	890	16 %	+ 29 %	12 113	16 %	+ 35 %
Hybride rechargeable	316	6 %	<b>– 16 %</b>	4 922	6 %	<b>-7%</b>
Autres motorisations	260	5 %	+ 90 %	2 918	4 %	+ 22 %
Personnes morales	2 374	44 %	<b>-5</b> %	36 921	48 %	-3 %
Personnes physiques	3 081	56 %	+ 23 %	40 604	52 %	+ 13 %
Ensemble	5 455	100 %	+ 9 %	77 525	100 %	+ 4 %

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations d'avril 2023 et celles d'avril 2022

# Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

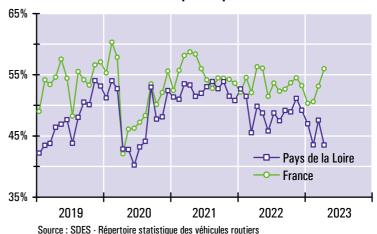


<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

La hausse de la part des voitures neuves achetées par les personnes morales est une tendance de fond du marché automobile, liée à la dissociation propriété et usage croissante entre l'automobile, marquée notamment par le succès des formules de location (LOA, LDD, ...).

Ce phénomène s'est infléchi depuis un an ou deux: les personnes morales sont ainsi de nouveau minoritaires dans les ventes de voitures. Au niveau national, il est en effet observé qu'en raison de la pénurie de voitures neuves et de la hausse des prix sur le marché de l'occasion, une part croissante des ménages ayant souscrit une LOA achète leur véhicule en fin de contrat.

# Part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales



# 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent treize genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

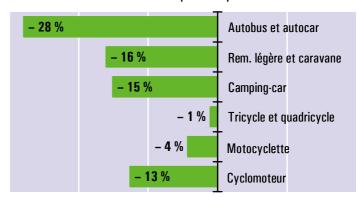
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes d'avril ont baissé de 11,4 % par rapport au même mois de 2022. Ce recul est le dix-septième d'affilée. En cumul annuel, la baisse des immatriculations est de 10,9 %. Si les six catégories de véhicules sont en décroissance sur un an, celle des camping-cars s'est accrue cinq fois au cours des six derniers mois.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont augmenté de 1,1 % en mars et de 11,1 % en avril, mettant ainsi un terme à une série de dix-huit replis qui était la plus longue depuis au moins 1990. La baisse des ventes observée lors des douze derniers mois (- 10 %) est multifactorielle (hausse du prix des véhicules et du gazole, doublement des délais de livraison, pénurie de chauffeurs routiers, ...).

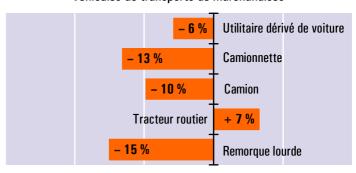
Les ventes de tracteurs agricoles se sont redressées de 4,5 % par rapport à avril 2022. En cumul annuel, leur recul est de 5,2 %. Dans des volumes cinq fois plus faibles, le segment des VASP (hors utilitaires dérivés de voitures particulières et camping-cars) est en baisse de 12 % en année glissante.

# Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

Véhicules de transports de personnes



#### Véhicules de transports de marchandises



#### Véhicules spéciaux



<sup>\*</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (mai 2022 à avril 2023) et celles des mêmes mois un an auparavant (mai 2021 à avril 2022) Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

# **Annexes**

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : https://www.carlabelling.ademe.fr

# Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent 10 à 15 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

# Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Tricycle et quadricycle à moteur

Véhicule de plus de deux roues (scooter à trois roues, quad, buggy, voiturette, ...) pourvu d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³ et qui peut rouler plus vite que 50 km/h.

#### Motocyclette

Véhicule à deux roues doté d'un moteur de cylindrée d'au moins 50 cm³ et de vitesse supérieure à 50 km/h.

#### Cvclomoteur

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 50 km/h.

#### Camping-car (ou autocaravane)

Véhicule autotracté, appartenant à la catégorie des VASP, conçu pour servir de logement et dont le compartiment arrière habitable comprend les équipements inamovibles suivants : sièges, table, couchettes, coin cuisine et espaces de rangement.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Utilitaire dérivé de voiture particulière

Automobile, appartenant à la catégorie des VASP, dont la banquette arrière et les points d'ancrage de ceinture ont été retirés afin d'avoir une plus grande capacité de transport.

#### **Camionnette**

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### **Tracteur routier**

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (engin de travaux publics, ambulance, véhicule de pompiers, benne à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, food-truck, petit engin de maintenance de voirie, ...).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles ou forestiers.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les camionnettes utilisées en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des véhicules utilitaires légers en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de camionnettes est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud CS 16326 44263 Nantes Cedex 2 Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication : Anne Beauval

> ISSN: 2109-0025 © DREAL 2023

Rédaction et mise en forme : Denis DOUILLARD

denis.douillard@developpement-durable.gouv.fr